



## SAINT-VALENTIN

### AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Brigitte Garceau, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Valentin a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

<u>DATES</u>	<u>HEURE</u>	<u>DATES</u>	<u>HEURE</u>
Mardi 13 janvier	20h00	Mardi 3 février	20h00
Mardi 3 mars	20h00	Mardi 14 avril	20h00
Mardi 5 mai	20h00	Mardi 9 juin	20h00
Mardi 7 juillet	20h00	Mardi 11 août	20h00
Mardi 1er septembre	20h00	Mardi 6 octobre	20h00
Mardi 3 novembre	20h00	Mardi 1er décembre	20h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Valentin, ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2026, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 16 décembre 2025 entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2025.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière